

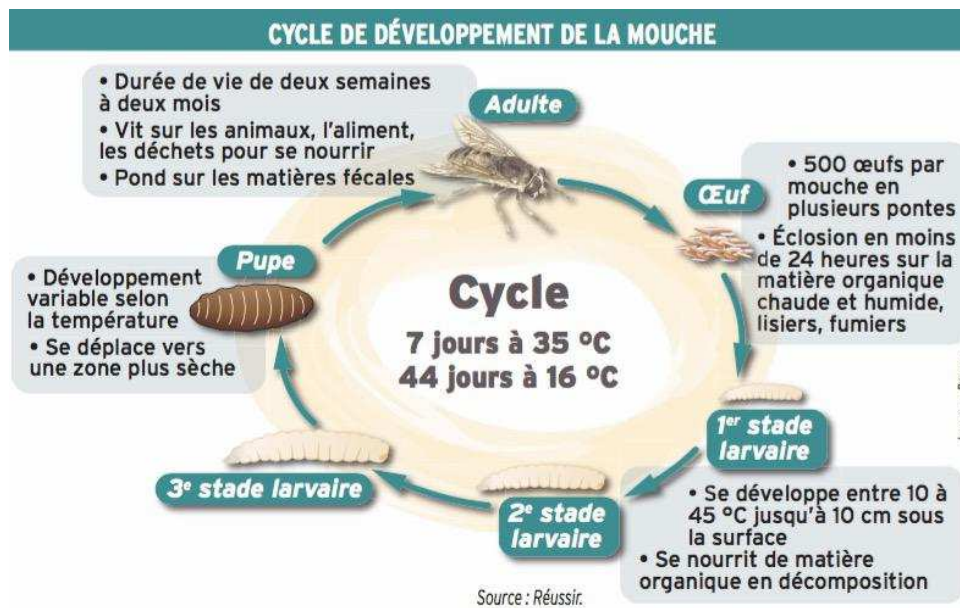
## Hygiène des bâtiments et des stockages d'aliments

Les mouches sont des parasites majeurs en production animale.

En période estivale, ces insectes peuvent constituer une nuisance importante. Elles perturbent les animaux, induisent des maladies et peuvent engendrer des baisses de production. La maîtrise de ces populations commence dès maintenant.

### POUVOIR DE MULTIPLICATION IMPORTANT :

Une mouche pond entre 600 et 2000 œufs au cours de son existence. Les œufs se transforment en larves, puis en pupes. Les pupes deviennent ensuite des adultes et le cycle recommence. Plus la température est élevée, plus le cycle biologique de la mouche s'accélère, pouvant atteindre 8 jours seulement en été.



### L'HYGIENE DES BATIMENTS :

Si les traitements sont incontournables en élevage, la prévention passe d'abord par une bonne hygiène des locaux. La vigilance portera sur les abords des silos d'ensilage et les stockages d'aliments. De même les fumières et aires paillées seront totalement nettoyées au printemps, les bâtiments seront asséchés au maximum par une bonne ventilation et il sera évité la persistance de restes de lait à proximité des nurseries. Toutes ces actions vont permettre de réduire au maximum les sources de nourriture et les lieux de ponte pour les mouches.

***L'importance de la propreté des bâtiments d'élevage et de leurs abords contribue au contrôle du nombre des insectes et à une meilleure efficacité des insecticides.***

### LES TRAITEMENTS :

Pour une lutte efficace, il faut combiner **un traitement larvicide et un traitement adulticide.**

***Traitement larvicide en priorité : la première application doit être faite dès le mois de mars, éventuellement avril, en fonction des conditions météo.***



Les mouches adultes ne sont que la partie visible de l'infestation, les larves et pupes représentent 80 % de leur population active. Afin de limiter les populations de mouches, l'utilisation de larvicides est donc primordiale. Ce sont des inhibiteurs de croissance. Ils bloquent la synthèse de la cuticule lors des phases d'évolution larvaires et empêchent la formation des pupes. Ils doivent être appliqués sur les litières, les fumières, les fosses à lisier en privilégiant les zones non piétinées par les animaux (sous les abreuvoirs, les auges...). Ce traitement est à réaliser toutes les 4 semaines en respectant strictement les doses et le mode préparatoire des produits.

#### *Traitement adulticide : un complément inévitable*

Les adulticides vont tuer les mouches adultes. Ces produits sont appliqués sur des parois propres de différentes façons : pulvérisation, badigeon, dispersion de granulés. Ce traitement est à renouveler toutes les 4 à 6 semaines selon les produits et l'importance de l'infestation.

En complément de ces traitements, il peut être mis en place des mesures complémentaires comme par exemple l'installation :

- de destructeurs électriques avec plaque de glue
- des diffuseurs d'insecticide
- des rubans englués pour capturer les mouches
- des brasseurs d'air car les mouches n'aiment pas les courants d'air

***Pour éviter les échecs de traitement il est indispensable, voire obligatoire, de mettre en œuvre simultanément :***

- ***le nettoyage et la propreté des locaux et de leurs abords***
- ***le traitement des larves***
- ***l'application d'insecticides***

***Soyez vigilants aux conditions d'application de ces produits et portez les équipements de protection individuelle adaptés pour assurer votre sécurité lors de la mise en œuvre de ces traitements.***

Le contrôle de la population des insectes représente un paramètre majeur, tant en matière sanitaire qu'économique. Le programme de lutte est à raisonner selon les caractéristiques et objectifs de chaque élevage. GDS 21, à travers la filiale Farago Bourgogne est au service des éleveurs pour définir le plan de lutte et fournir les éléments et les produits nécessaires à sa réalisation afin qu'elle soit la plus efficace possible.

Corine ARMANGAU  
Farago Bourgogne

**Contact GDS 21 : Virginie PABIOU – 06 09 14 55 07**